

ARRÊTÉ

La Maire de la Ville de Strasbourg,

vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 autorisant la Maire à fixer par arrêté les droits de nature non fiscale,

arrête

article 1er

Les tarifs d'inscription aux cours du Centre Chorégraphique de Strasbourg pour la saison 2022-2023 sont fixés comme suit :

TARIF COURS ENFANTS	TARIF PLEIN 2022/23		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
<u>Cycle Préparatoire</u> (à partir de 4 ans) Eveil et Initiation 1 & 2	206 €	<i>86 €</i>	185 €	<i>77 €</i>	165 €	<i>69 €</i>
<u>Cursus ouvert</u> <u>Cursus de conservatoire</u> (à partir de 8 ans) <i>1 cours/semaine</i>	250 €	<i>104 €</i>	225 €	<i>94 €</i>	200 €	<i>83 €</i>
<i>2 cours/semaine</i>	301 €	<i>125 €</i>	271 €	<i>113 €</i>	241 €	<i>100 €</i>
<i>3 cours/semaine</i>	393 €	<i>164 €</i>	354 €	<i>147 €</i>	314 €	<i>131 €</i>
<i>4 cours/semaine</i>	475 €	<i>198 €</i>	428 €	<i>178 €</i>	380 €	<i>158 €</i>
Cours supplémentaire	62 €	<i>26 €</i>				

TARIF ENSEMBLE CHOREGRAPHIQUE	TARIF PLEIN 2022/23		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
<i>5h15 de cours + 5 stages</i>	475 €	<i>198 €</i>	428 €	<i>178 €</i>	380 €	<i>158 €</i>

TARIF COURS ADULTES	TARIF PLEIN 2022/23		REDUCTION A		REDUCTION B	
	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>	<i>Trimestre</i>
<i>1 cours/semaine</i>	298 €	<i>124 €</i>	268 €	<i>112 €</i>	238 €	<i>99 €</i>
<i>2 cours/semaine</i>	537 €	<i>224 €</i>	483 €	<i>201 €</i>	430 €	<i>179 €</i>
<i>3 cours/semaine</i>	760 €	<i>317 €</i>	684 €	<i>285 €</i>	608 €	<i>253 €</i>
<i>4 cours/semaine</i>	953 €	<i>397 €</i>	858 €	<i>357 €</i>	762 €	<i>318 €</i>

- Ce tarif est forfaitaire pour 35 semaines de cours (soit du lundi 5 septembre 2022 au samedi 1^{er} juillet 2023, hors vacances scolaires et jours fériés), quel que soit le nombre de cours dispensés
- Le tarif au trimestre est pris en compte uniquement pour les inscriptions en cours de saison :
 - Pour une arrivée en janvier : 2 trimestres seront facturés jusqu'à la fin de la saison
 - Pour une arrivée en avril : 1 trimestre sera facturé jusqu'à la fin de la saison

Les réductions tarifaires (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

- ❖ **Réduction A** (10% sur le tarif annuel, arrondi à l'euro le plus proche)
 - plusieurs membres d'un même foyer souscrivant un abonnement au Centre Chorégraphique de Strasbourg,
 - le personnel de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.
- ❖ **Réduction B** (20% sur le tarif annuel, arrondi à l'euro le plus proche)
 - les adultes de moins de 26 ans (*uniquement pour les cours adultes*),
 - les adultes titulaires de la carte évacion,
 - les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) (*uniquement pour les cours enfants*),
 - les personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active.

article 2

Les factures seront établies et mises à disposition sur l'espace Extranet de l'élève ou de la famille. Toute facture est à payer à réception.

Le remboursement (partiel ou intégral) n'est possible, sur demande écrite et présentation des justificatifs, que dans les cas suivants :

- Suppression d'une occurrence par le Centre chorégraphique de Strasbourg pour l'ensemble de l'année, un remboursement des cours non assurés sera effectué,
- Annulation de la continuité pédagogique (impossibilité d'assurer les cours en présentiel, à distance ou sous une autre forme) suite à une décision administrative, les droits d'inscription correspondant aux semaines de cours non-dispensés (calculés au prorata) pourront être remboursés sur demande écrite adressée à la Scolarité avant le 1er juillet 2023 et sous condition d'avoir payé la totalité de l'écolage,
- Absence au moins égale à trois mois justifiée par un certificat médical,
- Déménagement hors de l'Eurométropole de Strasbourg (justificatif obligatoire).

Toute autre désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

article 3

Les tarifs d'inscription aux stages organisés ponctuellement par le Centre Chorégraphique de Strasbourg sont fixés, par personne comme suit :

<u>TARIF STAGE</u>	1 HEURE		DEMI-JOURNEE		JOURNEE	
	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT
<i>Stage Enfants</i>	11 €	10 €	18 €	16 €	30 €	27 €
<i>Stage Adultes</i>	15 €	14 €				

- *Tarif réduit* : -10% du plein tarif, arrondi à l'euro le plus proche (*sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois*).

La réduction tarifaire s'applique aux bénéficiaires du RSA, aux moins de 26 ans, aux titulaires de la carte évason, à plusieurs membres d'une même famille s'inscrivant au stage et aux personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Les frais d'inscription aux stages sont dus à l'inscription. Toute désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où le Centre chorégraphique de Strasbourg annulerait le stage, un remboursement sera effectué.

article 4

Les tarifs de participation aux ateliers parents-enfants organisés par le Centre Chorégraphique de Strasbourg, sont fixés, par binôme et par séance, comme suit :

- Tarif unique : 20 €.

Les frais d'inscription aux ateliers sont dus à l'inscription. Toute désinscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

Dans le cas où le Centre chorégraphique de Strasbourg annulerait l'atelier, un remboursement sera effectué.

article 5

Le présent arrêté entrera en vigueur avec effet immédiat.

Strasbourg, le

La Maire
Par délégation

Syamak AGHA BABAEI
Adjoint à la maire